



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre
Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 063-216302141-20260331-2026_04_05-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HEYRAUD Damien, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mars 2026

PRESENTS : Damien HEYRAUD - Franck BERIOUX - Lucie DÉQUESNES - Franck BOUTIN - Roxanne CHANAT - Julien Edouard RANC - Elise CHANTOING - David-Anthony SALVADOR - Laurence ISSERTINE - Chantal GERMAIN - Gautier MEUNIER - Céline SAHY - Antoine SUREAU - Corinne ESCOFFIER - Joaquim BARROS - Doriane WARLET - Olivier LAMPRE - Sébastien TERME - Sébastien SIMIONI - Damien COULON - Amélie LANFREY - Christopher CLEMENTELLE - Pascal BARTHELEMY - Mickaël MORIN - Noémie DUFRECHOU.

ONT DONNE POUVOIR : Cathy LAURENT (procuration à Doriane WARLET) - Régine ALBERICI (procuration à Chantal GERMAIN)

ABSENTS : -

Julien RANC été élu secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

N° 2026-04-05

CM du 31 mars 2026

Objet : constitution d'une commission MAPA

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique, et notamment les dispositions relatives aux marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA),
Considérant que les marchés publics passés selon une procédure adaptée ne nécessitent pas obligatoirement la réunion de la commission d'appel d'offres,
Considérant toutefois l'intérêt, pour la transparence et la bonne gestion des deniers publics, de mettre en place une commission consultative chargée d'examiner les offres dans le cadre des MAPA,
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer la composition de cette commission,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages, décide :

- de créer une commission MAPA chargée d'examiner les offres reçues dans le cadre des marchés publics passés selon une procédure adaptée.

- de dire que la commission est composée :

- du Maire, Président de droit,
- de 3 conseillers municipaux titulaires,
- de 3 conseillers municipaux suppléants.

- de désigner :

Membres titulaires :

- Céline SAHY
- Antoine SUREAU
- Damien COULON

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 063-216302141-20260331-2026_04_05-DE

S²LOW

Membres suppléants :


- Franck BERIOUX
- Franck BOUTIN
- Christopher CLEMENTELLE

- **de dire** que la commission émet un avis consultatif sur l'analyse des offres et sur le choix de l'attributaire du marché.
La décision finale d'attribution appartient au Maire, conformément aux délégations qui lui ont été accordées par le Conseil municipal.

Pour :	27
Contre :	
Abstention :	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, le 2 avril 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le maire,
Damien HEYRAUD



Le secrétaire de séance,
Julien RANC

